

(19)



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11)

EP 0 864 436 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
16.09.1998 Bulletin 1998/38

(51) Int Cl. 6: B41K 1/00, B42D 5/00

(21) Numéro de dépôt: 98490009.2

(22) Date de dépôt: 10.03.1998

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE CH DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU MC
NL PT SE**
Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK RO SI

(30) Priorité: 11.03.1997 FR 9703156

(71) Demandeur: **Titeux, André
59870 Marchiennes (FR)**

(72) Inventeur: **La désignation de l'inventeur n'a pas encore été déposée**

(74) Mandataire: **Ecrepont, Robert
Cabinet Ecrepont
12 Place Simon Vollant
59800 Lille (FR)**

(54) Accessoire pour tampon encreur utilisé avec un bloc-note

(57) L'invention se rapporte à un accessoire pour tampon encreur utilisé avec un bloc-note comprenant un réceptacle (3) logeant une pile (4) de feuilles, ce tampon encreur (1) comprenant un corps portant :

- sur sa face inférieure, un timbre présentant un graphisme en relief et
- en sa partie supérieure, un organe de préhension permettant d'exercer une force orientée vers le bas pour appliquer le timbre sur une feuille de papier.

Cet accessoire est caractérisé en ce qu'il comprend :

- un manchon (5) logeant au moins partiellement le corps du tampon,
- des moyens de guidage en translation du corps du tampon encreur et
- une patte (9) qui est d'épaisseur réduite pour être glissée entre la face (10) interne du réceptacle et la pile (4) de feuilles.

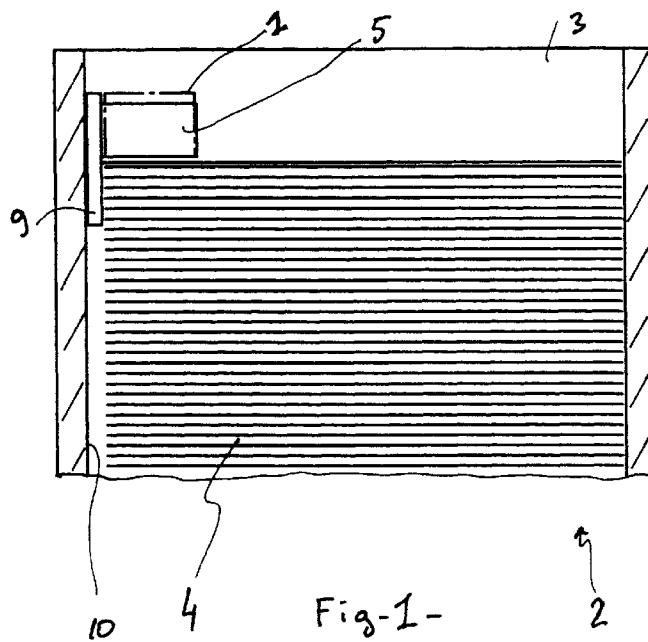


Fig-1-

Description

L'invention se rapporte à un accessoire pour tampon encreur utilisé avec un bloc-note.

Classiquement, un tampon encreur comprend un corps portant :

- sur sa face inférieure, un timbre présentant un graphisme en relief et,
- en sa partie supérieure, un organe de préhension permettant d'exercer une force orientée vers le bas pour appliquer le timbre sur une feuille de papier.

Le timbre de ces tampons encreurs est généralement protégé par un couvercle permettant notamment de le poser sur le plateau d'un bureau sans le salir.

Pour des raisons de commodité, au lieu d'utiliser un tampon encreur, il est connu d'utiliser des feuilles préalablement imprimées et pourvues de la mention désirée, telle le nom de l'entreprise utilisatrice ou un nom publicitaire ou encore le nom de l'utilisateur et sa fonction.

Cependant, cette impression représente un surcoût non négligeable.

On connaît également des blocs-notes comprenant une pile de feuilles logées dans un réceptacle constitué d'une paroi latérale et d'un fond.

La profondeur de ce réceptacle est de l'ordre de cinq à dix centimètres.

Ces feuilles sont généralement vierges mais, accessoirement, elles peuvent être imprimées et présenter un graphisme ou la mention souhaitée.

Bien qu'il ne soit pas nécessaire que toutes les feuilles soient pourvues d'une impression, il n'est pas concevable, économiquement, de demander à l'imprimeur d'imprimer une feuille sur deux ou trois.

Pour ce type de produit, un tampon encreur portant la mention souhaitée retrouve son intérêt.

Ce tampon encreur doit être à portée de main pour être utilisé à chaque fois que cela est nécessaire.

Cette solution, moins onéreuse, est cependant moins pratique.

Un des résultats que l'invention vise à obtenir est un accessoire pour tampon encreur utilisé avec un bloc-note comprenant un réceptacle logeant une pile de feuilles, ce tampon encreur comprenant un corps portant :

- sur sa face inférieure, un timbre présentant un graphisme en relief et,
- en sa partie supérieure, un organe de préhension permettant d'exercer une force orientée vers le bas pour appliquer le timbre sur une feuille de papier,

cet accessoire étant caractérisé en ce qu'il comprend :

- un manchon logeant au moins partiellement le corps du tampon,
- des moyens de guidage en translation du corps du

tampon encreur selon l'axe longitudinal du manchon et suivant une course limitée et

- une patte qui, s'étendant sous le bord inférieur du manchon, est d'épaisseur réduite pour être glissée entre la face interne du réceptacle et la pile de feuilles.

L'invention sera bien comprise à l'aide de la description ci-après faites à titre d'exemple non limitatif en regard du dessin qui représente schématiquement :

- figure 1 : une vue de l'accessoire en place sur un bloc-note vu en coupe,
- figures 2 à 4 : des vues de l'accessoire selon l'invention.

En se reportant au dessin, on voit un tampon 1 encreur utilisé avec un bloc-note 2 comprenant un réceptacle 3 logeant une pile 4 de feuilles, ce tampon encreur 1 comprenant un corps portant :

- sur sa face inférieure, un timbre présentant un graphisme en relief et
- en sa partie supérieure, un organe de préhension permettant d'exercer une force orientée vers le bas pour appliquer le timbre sur une feuille de papier.

Selon une caractéristique essentielle de l'invention, l'accessoire comprend :

- un manchon 5 logeant au moins partiellement le corps du tampon,
- des moyens 6 de guidage en translation du corps du tampon encreur selon l'axe 7 longitudinal du manchon et suivant une course limitée suffisante pour que le timbre descende sous le bord 8 inférieur du manchon et
- une patte 9 qui, s'étendant sous le bord inférieur 8 du manchon, est d'épaisseur réduite pour être glissée entre la face 10 interne du réceptacle et la pile 4 de feuilles.

La patte 9 (figure 4) s'étend selon deux plans orthogonaux de manière à créer une cornière qui immobilise l'accessoire dans le plan de la feuille.

La patte 9 permet de maintenir en place le manchon sur le bloc-note et, ce manchon étant simplementposé sur la pile, il descend au fur à mesure que la pile 4 diminue.

L'utilisateur peut, s'il le souhaite, appliquer le timbre sur la feuille supérieure.

Selon une caractéristique de l'invention, la patte 9 est associée au manchon par une articulation 15 permettant notamment de l'escamoter et de pas être gêné par la patte 9 lorsqu'on souhaite se servir du tampon encreur toujours logé dans son manchon sur une feuille posée sur un plateau.

Dans une forme préférée de réalisation, la patte 9

est constituée par une feuille rigide fixée au manchon par une articulation d'axe perpendiculaire à la face externe du manchon.

Dans un autre mode de réalisation (figure 2), la patte 9 est constituée par un fil 12 métallique plié et articulé autour d'un axe 11 et, pour limiter le déplacement angulaire de ce fil 12 métallique plié, le manchon comprend une butée 13.

Les moyens 6 de guidage en translation sont, par exemple, constitués par les faces internes du manchon 5 qui, au jeu de fonctionnement prés, coopèrent avec les faces externes du corps du tampon encreur.

Revendications

1. Accessoire pour tampon encreur utilisé avec un bloc-note comprenant un réceptacle (3) logeant une pile (4) de feuilles, ce tampon encreur (1) comprenant un corps portant :

- sur sa face inférieure, un timbre présentant un graphisme en relief et
- en sa partie supérieure, un organe de préhension permettant d'exercer une force orientée vers le bas pour appliquer le timbre sur une feuille de papier,

cet accessoire étant **CARACTERISE** en ce qu'il comprend :

- un manchon (5) logeant au moins partiellement le corps du tampon,
- des moyens (6) de guidage en translation du corps du tampon encreur selon l'axe (7) longitudinal du manchon et suivant une course limitée suffisante pour que le timbre descende sous le bord (8) inférieur du manchon et
- une patte (9) qui, s'étendant sous le bord inférieur (8) du manchon, est d'épaisseur réduite pour être glissée entre la face (10) interne du réceptacle et la pile (4) de feuilles.

2. Accessoire selon la revendication 1 **caractérisé** en ce que la patte (9) s'étend selon deux plans orthogonaux de manière à créer une cornière qui immobilise l'accessoire dans le plan de la feuille.

3. Accessoire selon la revendication 1 **caractérisé** en ce que la patte (9) est associée au manchon par une articulation (15) permettant notamment de l'escamoter et de pas être gêné par la patte (9) lorsqu'on souhaite se servir du tampon encreur toujours logé dans son manchon sur une feuille posée sur un plateau.

4. Accessoire selon la revendication 3 **caractérisé** en ce que la patte (9) est constituée par une feuille ri-

gide fixée au manchon par une articulation d'axe perpendiculaire à la face externe du manchon.

5. Accessoire selon la revendication 3 **caractérisé** en ce que la patte (9) est constituée par un fil (12) métallique plié et articulé autour d'un axe (11) et, pour limiter le déplacement angulaire de ce fil (12) métallique plié, le manchon comprend une butée (13).

10

15

20

25

30

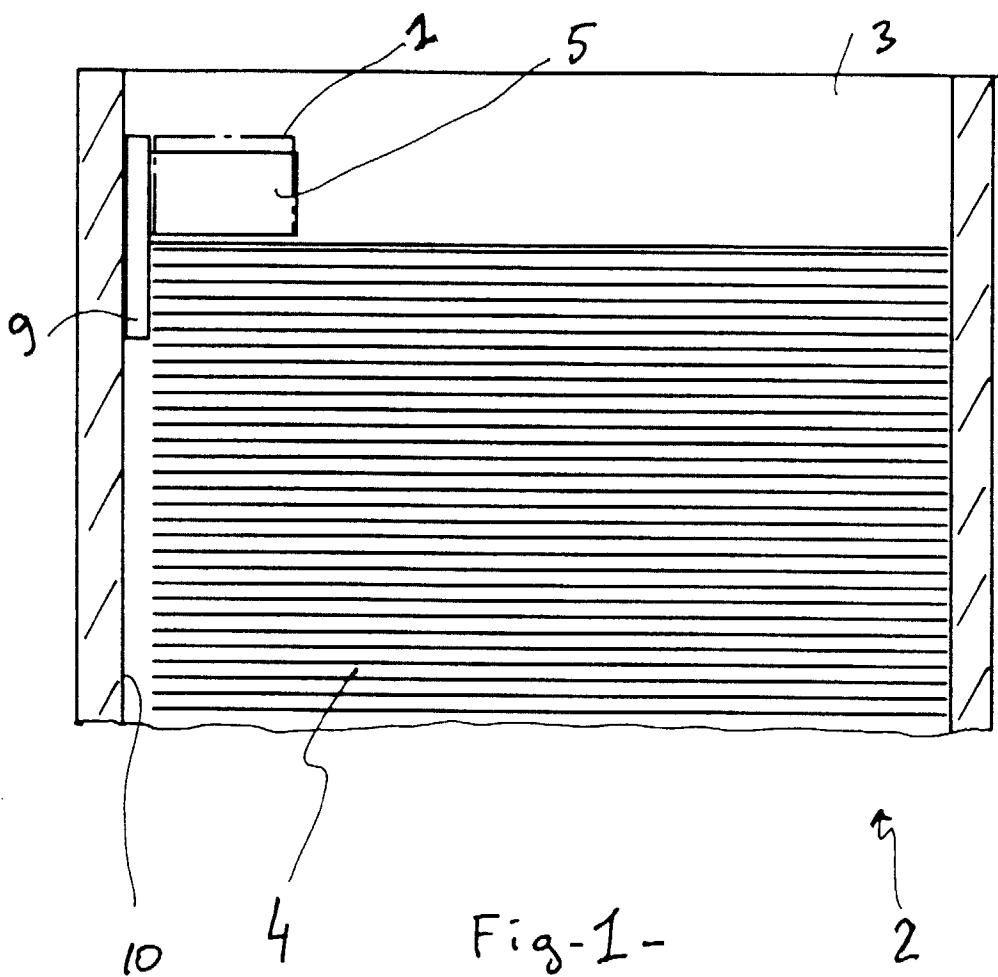
35

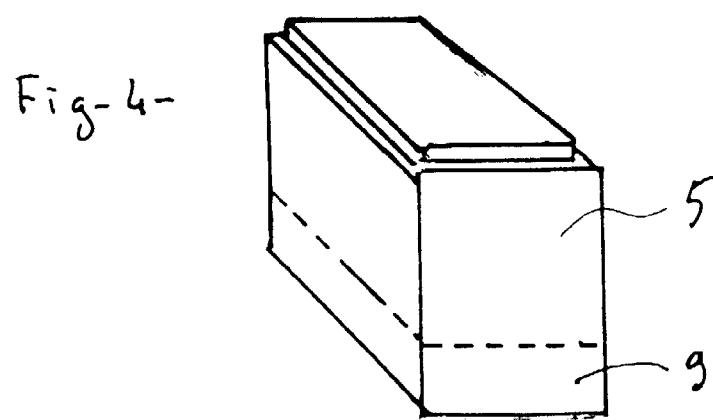
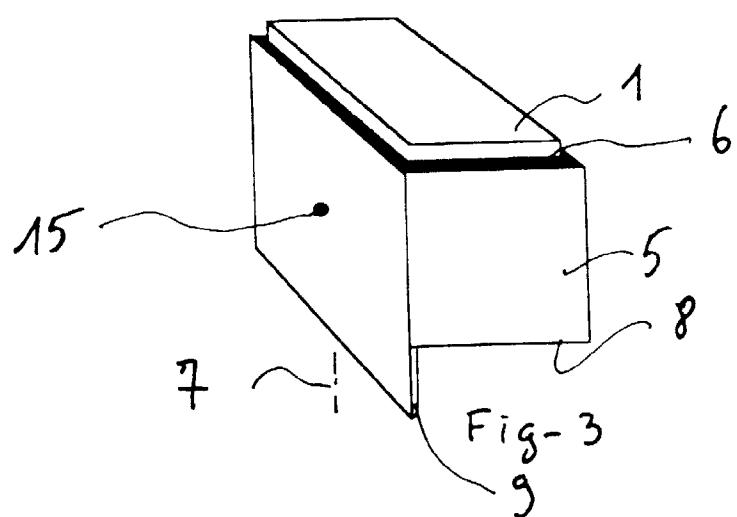
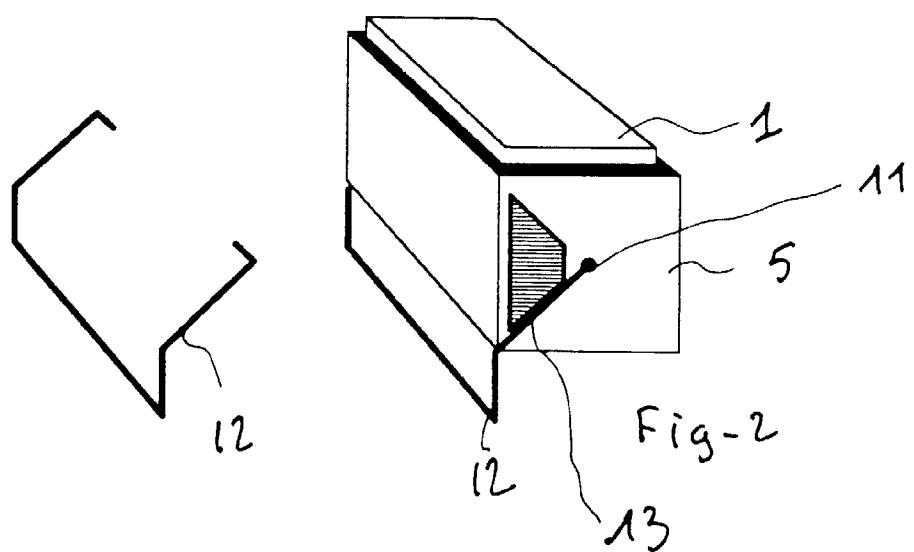
40

45

50

55







Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 98 49 0009

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.6)
A	EP 0 590 532 A (3M ITALIA S.P.A.) 6 avril 1994 * le document en entier *	1	B41K1/00 B42D5/00

DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.6)			
B41K B42D			
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examinateur	
LA HAYE	22 juin 1998	Helpiö, T.	
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrêne-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			
T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			